

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017**

L'an deux mil dix sept, le trente Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villers Saint Frambourg légalement convoqué le vingt-trois Mars deux mil dix sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NOCTON, Maire.

### **Etaient présents :**

Mme BALANDRA, MM. CLEREL, CRANE, LECLERE – Adjoints au Maire,  
Mmes de LAPLAGNOLLE, KIELIGER, LEBORGNE, MAGNIER, PERON-LECLERCQ,  
UKISHIMA, MM. DARRAS, MADELAINE.

formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. DETIENNE à M. CRANE

**Etaient absents excusés :** M. GENDROT

**Secrétaire de séance :** Mme PERON-LECLERCQ

~\*~

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2017 ;
3. Vote du compte administratif de la commune 2016 ;
4. Vote du compte administratif du service de l'assainissement 2016 ;
5. Approbation des comptes de gestion de la commune 2016 ;
6. Approbation des comptes de gestion du service de l'assainissement 2016 ;
7. Délibération portant affectation des résultats constatés au 31 décembre 2016 en section investissement et fonctionnement ;
8. Vote des taxes pour l'exercice 2017 ;
9. Vote du budget de la commune 2017 ;
10. Vote du budget du service assainissement 2017 ;
11. Questions diverses.

~\*~

### **POINT 1**

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne Mme PERON-LECLERCQ en qualité de secrétaire de séance.

### **POINT 2**

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 MARS 2017**

Chaque Conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte rendu de la séance qui est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 3**

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2016:**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Charles LECLERE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Laurent NOCTON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et constaté l'absence de budget supplémentaire :

1°- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif de la Commune,

2°- Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- Reconnaît la sincérité des charges rattachées,

4°- Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		349 501,31 €		201 439,55 €	- €	550 940,86 €
Opérations de l'exercice	443 212,38 €	538 979,91 €	14 977,80 €	13 493,36 €	458 190,18 €	552 473,27 €
Totaux	443 212,38 €	888 481,22 €	14 977,80 €	214 932,91 €	458 190,18 €	1 103 414,13 €
Résultat de clôture (=CA)		445 268,84 €		199 955,11 €		645 223,95 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2015 moins 106II/2016

#### **POINT 4**

##### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2016 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Charles LECLERE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Laurent NOCTON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et constaté l'absence de budget supplémentaire :

1°- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif du Service Assainissement,

2°- Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- Reconnaît la sincérité des charges rattachées,

4°- Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		2 500,41 €		102 354,61 €	- €	104 855,02 €
Opérations de l'exercice	5 837,00 €		15 024,03 €	5 837,13 €	20 861,03 €	5 837,13 €
Totaux	5 837,00 €	2 500,41 €	15 024,03 €	108 191,74 €	20 861,03 €	110 692,15 €
Résultat de clôture (=CA)				93 167,71 €		89 831,12 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2015 moins 106B/2016

#### **POINT 5**

##### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE EXERCICE 2016 :**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2016 et constaté l'absence de budget supplémentaire qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **POINT 6**

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2016 :**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2016 et constaté l'absence de budget supplémentaire qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **POINT 7**

### **DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU 31 DECEMBRE 2016 EN SECTION INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT.**

#### **7.1 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 30 Mars 2017 le compte administratif pour l'exercice 2016 qui présente

- un excédent de fonctionnement d'un montant de	445.268,84 €
- un excédent d'investissement d'un montant de	199.955,11 €

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2017 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- En excédent reporté au compte 001 en section Investissement

- Recettes pour 199.955,11 €

- En excédent reporté au compte 002 en section Fonctionnement

- Recettes pour 445.268,84 €

#### **7.2 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 30 Mars 2017, le compte administratif pour l'exercice 2016 qui présente :

- un déficit de fonctionnement d'un montant de	3.336,59 €
- un excédent d'investissement d'un montant de	93.167,71 €

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2017 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- En excédent reporté au compte 001 en section Investissement
  - Recettes pour 93.167,71 €
- En déficit reporté au compte 002 en section Fonctionnement
  - Recettes pour - 3.336,59 €

## **POINT 8**

### **VOTE DES TAXES POUR 2017**

Vu l'état n° 1259 portant modification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales, des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017 et du prélèvement au titre de la garantie individuelle de ressources (GIR) pour ce même exercice, vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixé les taux des impôts locaux conformément aux dispositions légales en vigueur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux année 2016	Taux année 2017	Bases	Produit
TH Taxe Habitation	19.00 %	19.00	856.200	162 678 €
T F B Taxe Foncière (Bâti)	23.54%	23.54	497.300	117 064 €
T F N B Taxe Foncière (Non Bâti)	51.04 %	51.04	40.900	20 875 €
C F E cotisation foncière entreprise	22.78 %	22.78	31.400	7 153 €
<b>TOTAL</b>				<b>307 770 €</b>

## **POINT 9**

### **VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2017**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif M14 2017, tel que présenté par M Laurent NOCTON, Maire, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec opérations, et qui s'équilibre comme suit en Recettes et en Dépenses :

- section Fonctionnement 916.658,19 €
- section Investissement 244.511,88 €

et décide de ne pratiquer aucun amortissement sur les investissements prévus.

## **POINT 10**

### **VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif M49 2017, tel que présenté par M Laurent NOCTON, Maire, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec opérations, et qui s'équilibre comme suit en Recettes et en Dépenses :

- section Fonctionnement 342.894,03 €
- section Investissement 741.687,00 €

## **POINT 11**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Echange de livres**

Une administrée demande s'il serait envisageable d'installer sur l'abri bus, nouvellement bâti Place de la Mairie, une boîte d'échange de livres comme cela se fait dans certaines villes. Le Conseil Municipal n'est pas hostile au principe mais s'interroge sur la compatibilité de ce projet avec de l'existence de la bibliothèque municipale.

#### **Massif floral rue de la Croix Dupille**

Un administré se plaint de la suppression d'une place de parking engendrée par la réalisation d'un parterre fleuri rue de la croix dupille Il est décidé de modifier l'aménagement de ce parterre afin de préserver ledit stationnement.

#### **Stationnement gênant**

Mme Balandra, adjointe au Maire, informe le Conseil que le bus scolaire a une nouvelle fois été empêché d'effectuer le contournement de la place Darras et a, de ce fait, été contraint d'effectuer une marche arrière suivi d'un demi tour dans le bas de la rue de la Forêt, à l'heure de sortie de l'école. Ceci du fait d'une voiture stationnée au niveau du contener à verre. Il est donc demandé un marquage au sol interdisant le stationnement des véhicules dans cette portion de rue.

#### **Installation d'un miroir**

Un miroir devrait être installé prochainement sur le candélabre situé à l'intersection des rues Vieille de Pont et Lacroix Dupille afin de faciliter la circulation des véhicules venant de la rue Vieille de Pont.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

**Le Maire**  
Laurent NOCTON



**La Secrétaire de Séance**  
Catherine PERON LECLERCQ

Plo

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.